

Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	24 363 283	22 771 597
Chiffre d'affaires net	24 363 283	22 771 597
Dont à l'exportation	13 655 416	11 590 390
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 108 470	3 284 595
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	97 189	65 252
Autres produits	3 784	6 416
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	27 572 726	26 127 861
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	119	
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	25 276 571	23 707 280
Impôts, taxes et versements assimilés	69 067	68 746
Salaires et traitements	1 279 896	1 361 887
Charges sociales	527 163	569 720
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	59 525	58 395
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	46 313	38 051
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	14 282	20 173
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	27 272 936	25 824 251
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	299 790	303 609
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 572	7 450
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	8 572	7 450
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	258 362	261 183
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	258 362	261 183
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-249 790	-253 732
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	50 000	49 877

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		16 365
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		16 365
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		16 242
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		16 242
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		123
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	27 581 299	26 151 676
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	27 531 299	26 101 676
BENEFICE OU PERTE	50 000	50 000
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	126 162	62 596

LOGI PORTS SHUTTLE



Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 €

Siège Social : 11 Rue du Pont V (76600) LE HAVRE

R.C.S. LE HAVRE B 399 275 205

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 :

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à la somme de **50 000 €**, comme suit :

- en totalité au report à nouveau : 50 000,00 €
le portant ainsi à 289 209,03 €.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 399 209 €.

En conformité avec les dispositions légales, il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme,

DocuSigned by:

Benoit MUGNIER

CBA8F0FC50FC42F...

Benoit MUGNIER
Directeur Général

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS LOGI PORTS SHUTTLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 16 282 650 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 50 000 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 et 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du

Règles et méthodes comptables

taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,77 %
- Taux de croissance des salaires : 1,3 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 30 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2022

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune :

Il est rappelé qu'au titre des exercices antérieurs, la société LOGI-PS a bénéficié de 4 072 000 € d'abandons de créances, assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. Au 31 décembre 2021, le solde des abandons de créances assortis d'une clause de retour à meilleure fortune s'élevait à 3.873.414 euros.

Au titre de l'exercice 2022, l'application de la clause de retour à meilleure fortune a conduit la société à rembourser à CFT un montant de 132 200.25 euros. Cette somme figure en charge dans le résultat financier. Au 31 décembre 2022, le solde des abandons de créances assortis d'une clause de retour à meilleure fortune s'élève à 3 741 263 euros.

Subventions :

Les subventions « Coup de pince » sont des aides à l'exploitation de services de transport réguliers combinés (Fluvial et routier,...). L'objectif est de permettre aux opérateurs de transport combiné et aux commissionnaires de transport de proposer des services compétitifs afin de favoriser le développement ce type de transport moins polluant.

Les subventions dues au titres d'un exercice sont versées en novembre de l'année suivante.

A la date de clôture d'un exercice, seule la partie certaine de la subvention est comptabilisée en produit à recevoir. Le différentiel entre le produit à recevoir enregistré en N et le versement de la subvention définitive touchée en N+1 est une composante du résultat N+1.

A ce titre le boni constaté en 2022 sur la subvention 2021 s'élève à 764 K€.

Conflit Ukraine/Russie :

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie constitue un événement de l'exercice 2022. Les différents postes du bilan ont été évalués en tenant compte de ce risque. La direction de la société n'a pas relevé d'impact significatif à mentionner, et n'anticipe pas de risque majeur remettant en cause la continuité d'exploitation

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 665 014			1 665 014
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	217 839			217 839
Immobilisations incorporelles	1 882 854			1 882 854
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	98 621			98 621
- Matériel de transport	218 526	21 498		240 024
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	187 886	1 748		189 634
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		32 000		32 000
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	505 033	55 246		560 279
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	118 500			118 500
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 387		6 087	1 300
Immobilisations financières	125 887		6 087	119 800
ACTIF IMMOBILISE	2 513 774	55 246	6 087	2 562 933

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		55 246		55 246
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		55 246		55 246
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			6 087	6 087
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			6 087	6 087

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	1 665 014
Total	1 665 014

Le fonds commercial présent à l'actif du bilan au 31 Décembre 2022 correspond à la constatation d'un mali de fusion lors de la transmission universelle de patrimoine de LOGIRHONE pour 1 665 014 €.

La société LOGI-PS applique les dispositions de l'article 214-3 du PCG issues du règlement ANC 2015-06. Le fonds commercial présent au bilan n'a pas une utilisation limitée dans le temps et, à ce titre, n'est pas amorti.

La nouvelle réglementation concernant les malis de fusion implique que les malis de fusion suivent les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs sous-jacents. La totalité du mali de fusion de la société LOGI-PS portant sur du fonds commercial, le mali doit faire l'objet chaque année d'un test de dépréciation.

Le test de dépréciation pratiqué sur le fonds commercial consiste à calculer, de manière consolidée avec les différentes sociétés

Notes sur le bilan

partenaires membres du groupe économique, les intérêts procurés par la synergie liée à l'appartenance de LOGI-PS à ce groupe. Les résultats de ce test de dépréciation au 31 Décembre 2020 ont conduit à constater une dépréciation de 250 000 euros. Le test réalisé en 2022 a conduit la société à ne pas enregistrer de dépréciation complémentaire.

Dépréciation du fonds commercial : 250 000 euros

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS LHTE 76430 SANDOUVILLE	500 000	-3 229 440	23,70	356 605

La colonne "Capitaux propres" correspond aux capitaux propres hors capital social et hors résultat de l'exercice.

Constatation d'une provision pour dépréciation des titres de la filiale LHTE pour 118 500 euros.

Les comptes de la société LHTE n'ont pas été reçus, seul les capitaux propres N-1 ont été indiqués.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	217 839			217 839
Immobilisations incorporelles	217 839			217 839
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	84 039	6 711		90 750
- Matériel de transport	98 019	40 626		138 645
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	153 526	12 188		165 714
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	335 584	59 525		395 109
ACTIF IMMOBILISE	553 423	59 525		612 948

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14 454 102 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	1 300		1 300
Autres	1 300		1 300
Créances de l'actif circulant :	14 452 802	14 321 814	130 988
Créances Clients et Comptes rattachés	10 826 522	10 695 534	130 988
Autres	3 625 634	3 625 634	
Charges constatées d'avance	646	646	
Total	14 454 102	14 321 814	132 288

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR France	1 715 392
CLIENTS FACT. A ETABLIR C.E.	621 966
FOURN. R.R.R. A OBTENIR FRANCE	107
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	1 152
PRODUITS A RECEVOIR DIVERS	16 968
Total	2 355 586

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	250 000			250 000
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	118 500			118 500
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	358 019	46 313	9 284	395 048
Total	726 519	46 313	9 284	763 548
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		46 313	9 284	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Dépréciation du compte courant LHTE	274 446
Dépréciation des comptes clients	120 602
TOTAL	395 048

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	20,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	20,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 28/06/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	183 203
Résultat de l'exercice précédent	50 000
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	233 203
Affectations aux réserves	-6 006
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	239 209
Total des affectations	233 203

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	100 000				100 000
Primes d'émission Ecart de réévaluation					
Réserve légale Réserves générales Réserves réglementées	16 006	-6 006			10 000
Report à Nouveau Résultat de l'exercice	183 203 50 000	56 006 -50 000	183 203 50 000	183 203	239 209 50 000
Dividendes					
Subvention d'investissement Provisions réglementées					
Total Capitaux Propres	349 209		233 203	183 203	399 209

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 883 441 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 336	2 336		
- à plus de 1 an à l'origine	1 158	1 158		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	9 564 633	9 564 633		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 965 399	4 965 399		
Dettes fiscales et sociales	663 951	663 951		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	685 965	685 965		
Produits constatés d'avance				
Total	15 883 441	15 883 441		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	9 564 633			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES France	3 819 236
FOURN. FACT. NON PARVENUES C.E.	12 500
INTERETS COURUS A PAYER	2 336
DETTES PROV.CONGES PAYES	112 271
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	80 668
CHARGES A PAYER S/PROV. CONGES & AB	86 823
TAXE D APPRENTISSAGE	1 127
ETAT - CHARGES A PAYER	2 671
CLIENTS R.R.R. A ACCORDER France	639 100
Total	4 756 732

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	646		
Total	646		

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2018, la société SAS LOGI PORTS SHUTTLE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA SOGESTRAN.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt supportée par la SAS LOGI PORTS SHUTTLE équivaut à celle qu'elle aurait supportée si elle était imposée séparément.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 35 personnes dont 6 apprentis et 1 handicapé.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens	9	
Employés	16	
Ouvriers		
Total	35	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SOGESTRAN

Forme : SA

Au capital de : 7 609 963 euros

Adresse du siège social :

11 RUE DU PONT V
76600 LE HAVRE

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	65 284
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Clause de retour à meilleure fortune sur abandons de créances CFT (Logiseine)	2 341 263
Clause de retour à meilleure fortune sur remise sur charges d'affrètement CFT (Logi-PS)	600 000
Clause de retour à meilleure fortune sur remise sur charges d'affrètement CFT (Logiseine)	800 000
Autres engagements donnés	3 741 263
Total	3 806 547
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	3 741 263
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 65 284 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC n°2013-02 datant du 7 novembre 2013.

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	217 839	217 839		
Fonds commercial (1)	1 665 014	250 000	1 415 014	1 415 014
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	528 279	395 109	133 170	169 449
Immobilisations corporelles en cours	32 000		32 000	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	118 500	118 500		
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 300		1 300	7 387
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 562 933	981 448	1 581 485	1 591 851
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	292 884		292 884	9 698
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	10 826 522	120 602	10 705 919	5 087 104
Autres créances	3 625 634	274 446	3 351 188	3 352 930
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	350 528		350 528	100 159
Charges constatées d'avance (3)	646		646	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 096 213	395 048	14 701 165	8 549 891
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	17 659 146	1 376 496	16 282 650	10 141 742
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			130 988	84 384

DocuSigned by:

Benoit MUGNER

CBA8F0FC50FC42F...

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 000	16 006
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	239 209	183 203
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	50 000	50 000
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	399 209	349 209
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 494	1 158
Emprunts et dettes financières diverses (3)	9 564 633	4 367 647
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 965 399	4 711 703
Dettes fiscales et sociales	663 951	587 239
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		18 859
Autres dettes	685 965	105 926
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	15 883 441	9 792 533
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	16 282 650	10 141 742
(1) Dont à plus d'un an (a)		1 158
(1) Dont à moins d'un an (a)	15 883 441	9 791 375
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 336	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



KPMG SA
46 rue Louis Eudier
Immeuble Courbet Plaza
76063 Le Havre

Logi Ports Shuttle S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Logi Ports Shuttle S.A.S.
11 Rue du Pont V 76600 LE HAVRE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense
Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
46 rue Louis Eudier
Immeuble Courbet Plaza
76063 Le Havre

Logi Ports Shuttle S.A.S.

11 Rue du Pont V 76600 LE HAVRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associé unique de la société Logi Ports Shuttle S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Logi Ports Shuttle S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note "Créances" de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des créances clients.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Havre, le 22 juin 2023,

KPMG SA

Thomas FECAMP
Associé

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	217 839	217 839		
Fonds commercial (1)	1 665 014	250 000	1 415 014	1 415 014
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	528 279	395 109	133 170	169 449
Immobilisations corporelles en cours	32 000		32 000	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	118 500	118 500		
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 300		1 300	7 387
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 562 933	981 448	1 581 485	1 591 851
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	292 884		292 884	9 698
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	10 826 522	120 602	10 705 919	5 087 104
Autres créances	3 625 634	274 446	3 351 188	3 352 930
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	350 528		350 528	100 159
Charges constatées d'avance (3)	646		646	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 096 213	395 048	14 701 165	8 549 891
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	17 659 146	1 376 496	16 282 650	10 141 742
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			130 988	84 384

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 000	16 006
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	239 209	183 203
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	50 000	50 000
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	399 209	349 209
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 494	1 158
Emprunts et dettes financières diverses (3)	9 564 633	4 367 647
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 965 399	4 711 703
Dettes fiscales et sociales	663 951	587 239
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		18 859
Autres dettes	685 965	105 926
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	15 883 441	9 792 533
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	16 282 650	10 141 742
(1) Dont à plus d'un an (a)		1 158
(1) Dont à moins d'un an (a)	15 883 441	9 791 375
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 336	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	24 363 283	22 771 597
Chiffre d'affaires net	24 363 283	22 771 597
Dont à l'exportation	13 655 416	11 590 390
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 108 470	3 284 595
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	97 189	65 252
Autres produits	3 784	6 416
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	27 572 726	26 127 861
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	119	
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	25 276 571	23 707 280
Impôts, taxes et versements assimilés	69 067	68 746
Salaires et traitements	1 279 896	1 361 887
Charges sociales	527 163	569 720
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	59 525	58 395
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	46 313	38 051
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	14 282	20 173
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	27 272 936	25 824 251
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	299 790	303 609
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 572	7 450
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	8 572	7 450
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	258 362	261 183
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	258 362	261 183
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-249 790	-253 732
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	50 000	49 877

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		16 365
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		16 365
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		16 242
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		16 242
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		123
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	27 581 299	26 151 676
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	27 531 299	26 101 676
BENEFICE OU PERTE	50 000	50 000
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	126 162	62 596

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS LOGI PORTS SHUTTLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 16 282 650 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 50 000 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 et 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du

Règles et méthodes comptables

taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,77 %
- Taux de croissance des salaires : 1,3 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 30 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2022

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune :

Il est rappelé qu'au titre des exercices antérieurs, la société LOGI-PS a bénéficié de 4 072 000 € d'abandons de créances, assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. Au 31 décembre 2021, le solde des abandons de créances assortis d'une clause de retour à meilleure fortune s'élevait à 3.873.414 euros.

Au titre de l'exercice 2022, l'application de la clause de retour à meilleure fortune a conduit la société à rembourser à CFT un montant de 132 200.25 euros. Cette somme figure en charge dans le résultat financier. Au 31 décembre 2022, le solde des abandons de créances assortis d'une clause de retour à meilleure fortune s'élève à 3 741 263 euros.

Subventions :

Les subventions « Coup de pince » sont des aides à l'exploitation de services de transport réguliers combinés (Fluvial et routier,...). L'objectif est de permettre aux opérateurs de transport combiné et aux commissionnaires de transport de proposer des services compétitifs afin de favoriser le développement ce type de transport moins polluant.

Les subventions dues au titres d'un exercice sont versées en novembre de l'année suivante.

A la date de clôture d'un exercice, seule la partie certaine de la subvention est comptabilisée en produit à recevoir. Le différentiel entre le produit à recevoir enregistré en N et le versement de la subvention définitive touchée en N+1 est une composante du résultat N+1.

A ce titre le boni constaté en 2022 sur la subvention 2021 s'élève à 764 K€.

Conflit Ukraine/Russie :

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie constitue un événement de l'exercice 2022. Les différents postes du bilan ont été évalués en tenant compte de ce risque. La direction de la société n'a pas relevé d'impact significatif à mentionner, et n'anticipe pas de risque majeur remettant en cause la continuité d'exploitation

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 665 014			1 665 014
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	217 839			217 839
Immobilisations incorporelles	1 882 854			1 882 854
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	98 621			98 621
- Matériel de transport	218 526	21 498		240 024
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	187 886	1 748		189 634
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		32 000		32 000
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	505 033	55 246		560 279
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	118 500			118 500
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 387		6 087	1 300
Immobilisations financières	125 887		6 087	119 800
ACTIF IMMOBILISE	2 513 774	55 246	6 087	2 562 933

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		55 246		55 246
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		55 246		55 246
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			6 087	6 087
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			6 087	6 087

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	1 665 014
Total	1 665 014

Le fonds commercial présent à l'actif du bilan au 31 Décembre 2022 correspond à la constatation d'un mali de fusion lors de la transmission universelle de patrimoine de LOGIRHONE pour 1 665 014 €.

La société LOGI-PS applique les dispositions de l'article 214-3 du PCG issues du règlement ANC 2015-06. Le fonds commercial présent au bilan n'a pas une utilisation limitée dans le temps et, à ce titre, n'est pas amorti.

La nouvelle réglementation concernant les malis de fusion implique que les malis de fusion suivent les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs sous-jacents. La totalité du mali de fusion de la société LOGI-PS portant sur du fonds commercial, le mali doit faire l'objet chaque année d'un test de dépréciation.

Le test de dépréciation pratiqué sur le fonds commercial consiste à calculer, de manière consolidée avec les différentes sociétés

Notes sur le bilan

partenaires membres du groupe économique, les intérêts procurés par la synergie liée à l'appartenance de LOGI-PS à ce groupe. Les résultats de ce test de dépréciation au 31 Décembre 2020 ont conduit à constater une dépréciation de 250 000 euros. Le test réalisé en 2022 a conduit la société à ne pas enregistrer de dépréciation complémentaire.

Dépréciation du fonds commercial : 250 000 euros

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS LHTE 76430 SANDOUVILLE	500 000	-3 229 440	23,70	356 605

La colonne "Capitaux propres" correspond aux capitaux propres hors capital social et hors résultat de l'exercice.

Constatation d'une provision pour dépréciation des titres de la filiale LHTE pour 118 500 euros.

Les comptes de la société LHTE n'ont pas été reçus, seul les capitaux propres N-1 ont été indiqués.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	217 839			217 839
Immobilisations incorporelles	217 839			217 839
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	84 039	6 711		90 750
- Matériel de transport	98 019	40 626		138 645
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	153 526	12 188		165 714
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	335 584	59 525		395 109
ACTIF IMMOBILISE	553 423	59 525		612 948

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14 454 102 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	1 300		1 300
Autres	1 300		1 300
Créances de l'actif circulant :	14 452 802	14 321 814	130 988
Créances Clients et Comptes rattachés	10 826 522	10 695 534	130 988
Autres	3 625 634	3 625 634	
Charges constatées d'avance	646	646	
Total	14 454 102	14 321 814	132 288

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR France	1 715 392
CLIENTS FACT. A ETABLIR C.E.	621 966
FOURN. R.R.R. A OBTENIR FRANCE	107
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	1 152
PRODUITS A RECEVOIR DIVERS	16 968
Total	2 355 586

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	250 000			250 000
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	118 500			118 500
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	358 019	46 313	9 284	395 048
Total	726 519	46 313	9 284	763 548
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		46 313	9 284	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Dépréciation du compte courant LHTE	274 446
Dépréciation des comptes clients	120 602
TOTAL	395 048

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	20,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	20,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 28/06/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	183 203
Résultat de l'exercice précédent	50 000
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	233 203
Affectations aux réserves	-6 006
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	239 209
Total des affectations	233 203

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	100 000				100 000
Primes d'émission Ecart de réévaluation					
Réserve légale Réserves générales Réserves réglementées	16 006	-6 006			10 000
Report à Nouveau Résultat de l'exercice	183 203 50 000	56 006 -50 000	183 203 50 000	183 203	239 209 50 000
Dividendes					
Subvention d'investissement Provisions réglementées					
Total Capitaux Propres	349 209		233 203	183 203	399 209

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 883 441 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 336	2 336		
- à plus de 1 an à l'origine	1 158	1 158		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	9 564 633	9 564 633		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 965 399	4 965 399		
Dettes fiscales et sociales	663 951	663 951		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	685 965	685 965		
Produits constatés d'avance				
Total	15 883 441	15 883 441		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	9 564 633			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES France	3 819 236
FOURN. FACT. NON PARVENUES C.E.	12 500
INTERETS COURUS A PAYER	2 336
DETTES PROV.CONGES PAYES	112 271
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	80 668
CHARGES A PAYER S/PROV. CONGES & AB	86 823
TAXE D APPRENTISSAGE	1 127
ETAT - CHARGES A PAYER	2 671
CLIENTS R.R.R. A ACCORDER France	639 100
Total	4 756 732

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	646		
Total	646		

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2018, la société SAS LOGI PORTS SHUTTLE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA SOGESTRAN.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt supportée par la SAS LOGI PORTS SHUTTLE équivaut à celle qu'elle aurait supportée si elle était imposée séparément.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 35 personnes dont 6 apprentis et 1 handicapé.

	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens	9	
Employés	16	
Ouvriers		
Total	35	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SOGESTRAN

Forme : SA

Au capital de : 7 609 963 euros

Adresse du siège social :
11 RUE DU PONT V
76600 LE HAVRE

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	65 284
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Clause de retour à meilleure fortune sur abandons de créances CFT (Logiseine)	2 341 263
Clause de retour à meilleure fortune sur remise sur charges d'affrètement CFT (Logi-PS)	600 000
Clause de retour à meilleure fortune sur remise sur charges d'affrètement CFT (Logiseine)	800 000
Autres engagements donnés	3 741 263
Total	3 806 547
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	3 741 263
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 65 284 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC n°2013-02 datant du 7 novembre 2013.